

MOTION DU 19 FEVRIER 2020

L'AG DES PERSONNELS DE L'UFR LSH

L'AG des personnels de l'UFR LSH réunie le 19 février 2020 a voté à l'unanimité la motion suivante :

L'AG des personnels de l'UFR LSH constate que **la présidence n'a entamé aucune négociation avec ses membres ou représentants**. Ce refus de la négociation a des conséquences dont la présidence de l'UA porte la responsabilité.

L'AG des personnels de l'UFR LSH demande au président de l'UA de **faire annuler par le CA de l'établissement la modification des statuts de l'UFR LSH** au motif que **ceux-ci sont entachés d'irrégularités graves** (article L713-1 du Code de l'Éducation, le CA de l'établissement ne peut se substituer au conseil d'administration d'une composante) ;

L'AG des personnels de l'UFR LSH demande au président de l'UA **d'annuler sans délai son PV de nomination du vice-doyen de l'UFR LSH** car cette « **élection** » est **fondée sur des irrégularités graves** ;

Compte-tenu du comportement inacceptable du VP à l'innovation pédagogique dans ses différentes fonctions (comportements qui ont déjà fait l'objet de signalements hiérarchiques), **les personnels de l'UFR LSH réunis en AG ce jour annoncent qu'ils exerceront leur droit de retrait avec effet immédiat** si le président venait à donner délégation de signature au « vice-doyen » irrégulièrement élu à l'UFR LSH ;

L'AG des personnels de l'UFR LSH demande instamment au président de l'UA de **cesser d'interférer avec le fonctionnement régulier de l'UFR**. Son action propre ou celle de ses VP nommés ou membres de son bureau, par **leur comportement, pressions et menaces, troublent le fonctionnement régulier de l'UFR et portent atteinte à la sécurité des personnels**.

L'AG des personnels de l'UFR LSH convoquera une nouvelle AG, cette fois ouverte aux étudiants, le lundi 2 mars 2020 à 12h. Cette AG fera le point sur l'avancée des négociations et décidera des suites à donner au mouvement.